

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2024/48 à 2024/69

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 19 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du treize juin deux mille vingt-quatre, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS - M. Jean-Christophe LIPOVAC - M. Michel VANHEE – Mme Karima HARIZI – M. André BUTSTRAEN – Mme Claudie LEFEBVRE – M. Bouchta DOUICHI – M. Alain GRILLET, Adjoints au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN – Mme Monique LEROY - Mme Marie-Pierre SEGOND - M. Serge THERY – M. Jean-Robert MESSING - Mme Valéria GRASSELLI – Mme Nouria BELAYACHI - Mme Isabelle CAMBIER – Mme Anne LEDUC - M. Cédric BERLEMONT - M. Lucas LEROY - Mme Stéphanie MORELLI - M. Romain FYVEY – Mme Claire ZYTKA-TARANTO - M. Vincent DHELIN – M. Saïd BECHROURI - M. Joffrey LEROY – M. Philippe DUEZ – Mme Catherine de RUYTER - M. Nicolas GROSSE - M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

Mme Muriel SERGHERAERT - Mme Cécile MESANS, Adjointes au Maire

Mme Martine PONCHANT – M. Philippe LEMIERE– M. Roger VICOT, Conseillers Communaux.

Madame Muriel SERGHERAERT a donné pouvoir à Madame Delphine BLAS

Madame Cécile MESANS a donné pouvoir à Madame Claudie LEFEBVRE

Madame Martine PONCHANT a donné pouvoir à Monsieur Bouchta DOUICHI

Monsieur Philippe LEMIERE a donné pouvoir à Monsieur Michel VANHEE

Monsieur Roger VICOT a donné pouvoir à Monsieur Olivier CAREMELLE

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE
Du 19 juin 2024

DELIBERATION

2024 / 49 - PLAN D'ACTIONS EN FAVEUR DU SOUTIEN ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DU COMMERCE DE PROXIMITE LOMMOIS.

La Ville de Lomme fait le choix volontariste de soutenir et d'accompagner l'activité commerciale sur tout son territoire. En plus d'être des vecteurs d'attractivité et de dynamisme, les commerces de proximité offrent de véritables services aux Lommoises et aux Lommois. A l'heure où les pratiques de consommation évoluent avec le renforcement de l'achat local, la municipalité à travers un plan d'actions concret de 20 mesures entend favoriser et encourager les initiatives individuelles et collectives.

Ce plan conçu avec les commerçants s'inscrit dans une politique beaucoup plus globale d'aménagement de la ville, de requalification des espaces publics et de déploiement des mobilités actives... de construction un peu plus chaque jour d'une ville en Transitions.

Il vient en complémentarité de la Stratégie Commerce et Artisanat 2022 / 2026, adoptée par délibération n°22/33 du Conseil Municipal du 4 février 2022.

I. Soutenir l'activité des commerçants :

La Ville dispose d'un service municipal dédié au tissu économique local « Lomme entreprendre » qui est un véritable outil d'information et d'accompagnement à disposition des commerçants. A travers l'organisation d'évènements d'emploi local, la mise en réseau avec des acteurs comme la mission locale Lille Avenirs, Lomme entreprendre offre également la possibilité aux commerçants de les accompagner dans leurs recherches de collaborateurs.

Aujourd'hui, la Ville de Lomme souhaite aller encore plus loin pour encourager les installations nouvelles et soutenir les initiatives de développement.

II. Accompagner les transitions par une ville pratique et accessible par tous :

Les transitions sont au cœur du projet politique porté par la municipalité. Chaque projet entrepris est mené en tenant compte de son impact sur l'environnement tout en permettant d'offrir de meilleurs et nouveaux services publics aux Lommoises et Lommois. Cette écologie sociale répond à la préservation indispensable de notre environnement. Aujourd'hui, beaucoup de choses sont questionnées comme notre manière de consommer ou encore nos déplacements. La ville de demain, Lomme la construit en faisant en sorte d'être pratique, accessible et sûre pour tous. Il s'agit aussi de faciliter les déplacements de tous les usagers et de faire en sorte que

tous les moyens de mobilité trouvent leur place. Le commerce doit être accessible car essentiel. Il est source d'activité économique, il est aussi un élément fondateur de l'animation, de la cohésion sociale et de l'attractivité.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ♦ **ADOPTER** le plan d'actions en faveur du soutien et de l'accompagnement du commerce de proximité lommois, ci-annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme
le



Publié le : 08 JUL. 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

20 MESURES POUR SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LE COMMERCE DE PROXIMITE LOMMOIS

Pourquoi un plan commerce ?

La Ville de Lomme fait le choix volontariste de soutenir et d'accompagner l'activité commerciale sur tout son territoire. En plus d'être des vecteurs d'attractivité et de dynamisme, les commerces de proximité offrent de véritables services aux Lommoises et aux Lommois. A l'échelle de la commune, l'implantation de ces commerces est disparate. A l'heure où les pratiques de consommation évoluent avec le renforcement de l'achat local, la municipalité à travers un plan d'actions concret entend favoriser et encourager les initiatives individuelles et collectives.

Ce plan conçu avec les commerçants s'inscrit dans une politique beaucoup plus globale d'aménagement de la ville, de requalification des espaces publics et de déploiement des mobilités actives...de la construction un peu plus chaque jour d'une ville en Transitions.

Il vient en complémentarité de la Stratégie Commerce et Artisanat 2022 / 2026 adoptée par délibération n°22/33 du Conseil Municipal du 4 février 2022.

1) Soutenir l'activité des commerçants

La Ville dispose d'un service municipal dédié au tissu économique local « Lomme Entreprendre » qui est un véritable outil d'information et d'accompagnement à disposition des commerçants. A travers l'organisation d'évènements d'emploi local, la mise en réseau avec des acteurs comme la mission locale Lille Avenirs, Lomme Entreprendre offre également la possibilité aux commerçants de les accompagner dans leurs recherches d'employés.

Aujourd'hui, nous voulons aller encore plus loin pour encourager les installations nouvelles et soutenir les initiatives de développement.

Les mesures :

1) Création d'un conseil local du commerce et de l'attractivité

Ce conseil sera composé d'un collège de représentants du commerce local, d'élus, de personnes qualifiées, d'associations et de citoyens, Il propose des mesures et analyse les projets portés par la Ville, en matière d'attractivité territoriale dont le commerce est un des aspects principaux. Il permet d'ajuster toutes les politiques publiques impactant la vie commerçante afin de faciliter l'accès et de mettre en valeur les commerces, renforce le dialogue avec les commerçants et les acteurs du monde économique dans une logique de valorisation des atouts du territoire. Le Conseil local du commerce et de l'attractivité produira chaque année un rapport de ses travaux, rapport présenté en conseil municipal.

2) Aide à l'implantation commerciale : il s'agit d'un dispositif d'aide au loyer pour les nouvelles installations. Il représentera une aide au loyer de 300€ par mois pour chaque nouvelle implantation pendant 3 mois.

- 3) Aide à la rénovation des locaux grâce à un fonds dédié. Cette aide s'élève à 40% du montant HT des travaux de :
- rénovation énergétique (isolation, éclairage, chauffage...). Le plafond d'aide est porté à 4000€
 - mise en accessibilité avec un plafond d'aide de 4000€.
 - rénovation de devanture commerciale (changement de vitrage, peinture en façade, enseigne, etc.) avec un plafond d'aide de 3000€.
- 4) Mise en place de chèques cadeaux seniors à Noël offerts par la Ville et l'association des commerçants.
- 5) Opération « boutique à l'essai ». Cette démarche permet de proposer à des personnes qui souhaitent ouvrir un commerce de tester leur projet au sein d'une boutique pilote pendant plusieurs mois. Le futur commerçant bénéficie d'un loyer minoré et du soutien d'un réseau de partenaires locaux.
- 6) Aide à la communication et à la promotion des commerçants et des professions libérales par la création d'un support de communication papier et numérique dédié permettant de dresser la liste de tous les acteurs lommois avec une mise en valeur des nouvelles implantations et des initiatives dans le magazine municipal de la ville. Elle permettra de développer l'identité numérique en mettant en avant les commerçants lommois et la singularité de l'offre. Elle permettra également de créer une identité, un label de territoire destiné à la promotion du commerce de proximité lommois.

II) Accompagner les transitions par une ville pratique et accessible à tous.

Les transitions sont au cœur du projet politique porté par la municipalité. Chaque projet entrepris est mené en tenant compte de son impact sur l'environnement tout en permettant d'offrir de meilleurs et nouveaux services publics aux Lommoises et Lommois. Cette écologie sociale répond à la préservation indispensable de notre environnement. Aujourd'hui, beaucoup de choses sont questionnées comme notre manière de consommer ou encore nos déplacements. La ville de demain, Lomme la construit en faisant en sorte d'être pratique, accessible et sûre pour tous. Il s'agit aussi de faciliter les déplacements de tous les usagers et de faire en sorte que tous les moyens de mobilité trouvent leur place. Le commerce doit être accessible car essentiel. Il est source d'activité économique, il est aussi un élément fondateur de l'animation, de la cohésion sociale et de l'attractivité.

Les mesures :

- 7) Avec le réseau Vélo + (avenue de Dunkerque) et le passage d'une piste vélo bidirectionnelle, la ville entend faire coexister de manière sécurisée et totalement imbriquée 5 formes de mobilité : la marche, le vélo, le métro, le bus et la voiture.
- 8) L'objectif ville à 30km/h : à compter de cet été toutes les rues (sauf 4) passeront à 30km/h. Cette démarche de ville à 30 est un outil supplémentaire pour réduire les accidents, les nuisances sonores, la pression sur la route et faire en sorte que tous les moyens de mobilité puissent se déployer harmonieusement sur la ville.
- 9) Instauration de la prime vélo à destination des TPE/PME pour l'achat d'un vélo cargo.
- 10) Poursuivre et accélérer les actions de sensibilisation des commerçants aux défis environnementaux (éco défi, charte commerces éco-engagés, réduction des déchets, réduction de la consommation d'énergie, etc.)
- 11) Lutter contre les îlots de chaleur en poursuivant et accentuant la végétalisation de nos rues.
- 12) Expérimenter un moyen de transport vertueux à la demande pour faciliter les déplacements de nos habitants entre les quartiers et le cœur de ville avec pour objectif leur faciliter l'accès aux commerces et aux professions libérales.
- 13) Communiquer sur les temps de parcours à pied ou à vélo pour se rendre chez les commerçants et développer les itinéraires clés.
- 14) Rationaliser et optimiser les flux de livraisons partout sur la ville.
- 15) D'ici la fin du mandat, requalification de plusieurs axes dans notre ville.
En premier lieu le Bourg qui se verra complètement métamorphosé avec une place végétalisée, des trottoirs qui seront rendus aux poussettes et fauteuils roulants, une route et tous les abords totalement modernisés par l'utilisation de pavage plus lumineux.
La rue Eugène Descamps, elle aussi subira des travaux d'ampleur pour un espace public de qualité et pour tous.
Après la réhabilitation de la place Jean Jaurès, la seconde phase de l'Avenue de la République sera lancée (hôtel de ville à petit Quinquin).
Le déploiement des pistes cyclables sera poursuivi.
- 16) Le déploiement d'attache vélo sur la ville à proximité des commerces.
- 17) Lancement de l'opération « ma rue propre », « zéro déchet » et « zéro mégot » en lien avec la brigade cadre de vie.

- 18) Le stationnement restera gratuit. A proximité des commerces sur le tracé du réseau vélo +, le stationnement réglementé en vigueur sera le dépose minute (15 min) mêlé à du stationnement réglementé de 90min.

- 19) Agrandissement du parking Saint Vincent de Paul de 35 places (quartier Bourg) avec un affichage dynamique prévu pour orienter les automobilistes sur ce dernier au regard du nombre de places disponibles.

- 20) Développement de l'animation de nos rues commerçantes par des temps festifs pour y attirer le chaland et occuper singulièrement l'espace public.